



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau (CTR) de la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ)

Monsieur le directeur adjoint de la direction du service national et de la jeunesse a présidé le Comité Technique de Réseau de la DSNJ, le mardi 10 novembre dernier.

L'UNSA DEFENSE était représentée par Rémi Berthoumieux, Michelle Delaunay et Patricia Corsini.

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Approbation du procès-verbal du CTR du 04/06/2020.
3. Projet de décret adaptant diverses dispositions du code du service national
4. Projet d'arrêté relatif à l'organisation de la JDC à distance
5. Projet d'instruction modifiant l'instruction n°2500 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'administration centrale et des organismes extérieurs de la DSNJ
6. Actualités SNU
7. Reprise de la JDC (point de situation et perspective 2021)
8. Les effectifs
9. Bilan de la campagne du complément indemnitaire annuel (CIA)
10. Retex sur le télétravail en 2020 (ante et post pandémie)
11. Avancements (bilan 2020 et présentation des lignes directrices de gestion)
12. Le Serveur Vocal Interactif (SVI)
13. Politiques SSI de la DSNJ

1. INTRODUCTION

Le directeur adjoint a ouvert ce CTR en rappelant le contexte sanitaire actuel. Il a indiqué que la suspension des JDC en présentiel était principalement due à la volonté de certains sites de ne plus accueillir de JDC dans le contexte sanitaire actuel. Il a remercié tous les personnels de la chaîne DSNJ. Il a également expliqué la mise en place de la JDCR (JDC en ligne) qui aura lieu à partir du 23 novembre et jusqu'au mois de décembre

2. APPROBATION DU PV DU CTR DU 04/06/2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. PROJET DE DECRET ADAPTANT DIVERSES DISPOSITIONS DU CODE DU SERVICE NATIONAL

Ce décret permettra la mise en place de la JDC à distance (en ligne) en cas de limitation des rassemblements ou de la circulation des personnes.

Vote de l'UNSA DEFENSE : Abstention





4. PROJET D'ARRETE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA JDC A DISTANCE

Cet arrêté définit les modalités d'application de la JDC à distance. Après convocation à la JDC envoyée par voie électronique, l'administré dispose d'un délai de 11 jours pour participer sur Majdc.fr de manière continue ou fractionnée à l'ensemble des activités.

Vote de l'UNSA DEFENSE : Abstention

5. PROJET D'INSTRUCTION MODIFIANT L'INSTRUCTION N°2500 RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES ORGANISMES EXTERIEURS DE LA DSNJ

Cette instruction porte sur le changement de nom des ESN et CSN qui deviennent ESNJ (Etablissement du service national et de la jeunesse) et CSNJ (Centre du service national et de la jeunesse)

6. ACTUALITES SNU

Un retex sur le SNU en Nouvelle Calédonie a été présenté avec des retours positifs des administrés

7. REPRISE DE LA JDC (POINT DE SITUATION ET PERSPECTIVE 2021)

Un bilan de l'impact de la crise sanitaire nous est présenté. Sur les 776 450 jeunes à convoquer en 2020, à la sortie du 1^{er} confinement il en restait 562 712. Suite à la mise en place de la JDCA (deux demi-journées) la résorption du retard est prévue sur les 4 derniers mois de l'année, c'est-à-dire au plus tard fin mai 2021. Grâce à la mise en œuvre de la JDCR (à distance) la résorption pourrait être plus rapide.

L'UNSA Défense ne peut que constater que la seule solution à l'heure actuelle pour que notre jeunesse puisse poursuivre son parcours citoyen, ne peut être que numérique. En espérant que cette maigre information leur donne l'envie de mieux connaître le Minarm.

Cependant, l'UNSA défense s'inquiète de ce que cette organisation ne soit prorogée au-delà de la crise sanitaire tant pour les personnels des CSN que pour notre jeunesse pour laquelle la JDC reste le seul et unique moment de connaître le Minarm et pour l'Etat de photographier les caractéristiques de notre jeunesse, dans une période de décrochage générationnel comme nous la connaissons.

8. LES EFFECTIFS

Au REO 2020, 10 postes ont été requalifiés (8 postes d'adjoints de section JDC CSN de Paris et Versailles ; 1 poste de référent métier au CSN de Perpignan et 1 poste à l'administration centrale)

Au REO 2021, 25 postes vont bénéficier d'une requalification : 13 postes d'adjoints au chef de section JDC (uniquement les sections importantes avec charge d'encadrement)

D'autres postes d'adjoints suivront : 2 en 2022, 2 en 2023 et 3 en 2024.

10 postes de référents innovation et transformation numérique (RITN) au sein des CSN à effectifs élevés. Ces postes sont de catégorie B. Ils entraîneront la perte d'un poste de catégorie C et non le remplacement d'un départ, sur les REO des CSN concernés.

Les autres CSN se verront dotés de RITN progressivement : 12 postes en 2022 et 11 en 2023.





9. BILAN DE LA CAMPAGNE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

La majorité des agents (80%) ont perçu un CIA supérieur au montant de référence (79% des adjoints, 86% des ATMD, 79% des SA, 72% des TSEF, 88% des Attachés et ICD)

10. RETEX SUR LE TELETRAVAIL EN 2020 (ANTE ET POST PANDEMIE)

Il a été présenté le nombre de demandes de télétravail avant et après pandémie (sans tenir compte de la mise en télétravail par l'administration dans le cadre du confinement) :

Avant pandémie : 4 demandes sur l'ensemble de la chaîne, après la pandémie : 16.

Il nous a été présenté les avantages et les inconvénients du télétravail.

Nous pouvons retenir qu'il est très difficile à mettre en place pour l'ensemble des agents principalement pour des raisons techniques.

L'UNSA DEFENSE réitère sa demande de mettre en place les moyens suffisants pour que l'ensemble des agents puisse travailler en télétravail.

11. AVANCEMENTS (BILAN 2020 ET PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION)

Suite aux avancements, l'UNSA DEFENSE déplore le taux d'avancement toujours trop bas. De plus, dans le cadre des lignes directrices de gestion, l'UNSA DEFENSE demande la possibilité d'avoir les classements des établissements lors des travaux préparatoires et les échanges entre les syndicats et l'administration.

12. LE SERVEUR VOCAL INTERACTIF (SVI)

Il nous a été présenté le déploiement sur tout le territoire du SVI.

13. POLITIQUES SSI DE LA DSNJ

La fonction d'ASSI disparaît et les agents en charge de la SSI se nomment tous CSSI et ont les mêmes missions. La responsabilité des chefs d'entité est accrue.

CONCLUSION :

Ce CTR fut riche en informations et échanges. La situation sanitaire est évidemment inquiétante, les mesures de JDCR mises en place à compter du 23 novembre sont des mesures que nous avons demandées dès la sortie du 1^{er} confinement et uniquement pour résorber les jeunes non convoqués pendant le confinement. L'UNSA DEFENSE sera vigilante pour que cette mesure reste exceptionnelle et non un changement définitif de la forme de la JDC.

Si vous avez des questions et/ou remarques, vous pouvez contacter vos élus :

Rémi Berthoumieux – remi.berthoumieux@intradef.gouv.fr

Michelle Delaunay – michelle.delaunay@intradef.gouv.fr

Patricia Corsini – patricia.corsini@intradef.gouv.fr

